



№ 0811

Du Directeur Général de TUNAC

07 AOUT 2020

**A Monsieur Le Directeur Général de l'Office National  
d'Inspection Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture  
« ONISPA »**

**Objet :** Maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses physico-chimiques «ONISPA Nouakchott» et transition vers la nouvelle version 2017 de l'ISO/IEC 17025.

**Pièces jointes:** - Certificats d'accréditation en langues arabe, française et anglaise

- Annexe technique édition 4

Suite à la réunion du comité d'accréditation d'analyses agroalimentaires du 29 Juillet 2020 et après examen du rapport de la deuxième évaluation de surveillance/ extension & transition du laboratoire d'analyses physico-chimiques «ONISPA Nouakchott» ainsi que les réponses aux écarts relevés lors de cette évaluation, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été émis un avis favorable pour le maintien de l'accréditation du laboratoire d'analyses physico-chimiques « ONISPA Nouakchott » selon la version 2017 de l'ISO/IEC 17025. L'extension de la portée d'accréditation pour inclure l'histamine a été refusée vu l'absence de résultats satisfaisants aux EIL ou essais d'aptitude (ISO/IEC17025 : 7.7.2).

Eu égard à ce qui précède et conformément au décret n°2006-1340 du 8 Mai 2006, fixant les critères et les procédures d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité et la composition du comité d'arbitrage et son fonctionnement, il a été décidé le **maintien de l'accréditation** du laboratoire d'analyses physico-chimiques « ONISPA Nouakchott », et la **transition vers la version 2017 de l'ISO/IEC 17025** conformément à l'annexe technique édition N°4, ci-jointe. **L'extension du paramètre histamine a été refusée** en raison de l'absence de résultats satisfaisants aux EIL ou essais d'aptitude (ISO/IEC17025 : 7.7.2).

Veillez trouver, ci-dessous, le cycle de l'accréditation de votre laboratoire afin de prendre les dispositions nécessaires pour la planification des évaluations dans les délais prévus, ainsi que l'instruction pour l'utilisation de la mention ISO/ILAC/IAF et la référence au communiqué par les laboratoires accrédités ISO/IEC 17025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes considérations distinguées.



Le Directeur Général

Yassine WALLI





## Planification des évaluations sur site au cours du cycle d'accréditation

Laboratoire d'analyses physico-chimiques

« ONISPA » à Nouakchott

<b>Date de la première accréditation</b>	29 Mars 2013
<b>Date du dernier renouvellement</b>	11 Janvier 2018
<b>Date de fin du cycle</b>	10 Janvier 2023

### Evaluations sur site effectuées et planifiées

Type	Date	Effectuée/ prévue
Renouvellement	25 & 26 Octobre 2017	Effectuée
Surveillance 1	15 Janvier 2019	Effectuée
Surveillance 2 & transition	15 & 16 Janvier 2020	Effectuée
Surveillance 3	Octobre 2020	Prévue
Surveillance 4	Octobre 2021	Prévue
Renouvellement	Octobre 2022	Prévue





**Instructions pour l'utilisation de la mention ISO/ILAC/IAF et la  
référence au Communiqué par les laboratoires accrédités  
ISO/IEC 17025**

En accord avec l'ISO, ILAC et IAF, votre laboratoire est autorisé à utiliser sur ses rapports la mention ci-dessous :

« Ce laboratoire est accrédité suivant la norme internationale homologuée ISO/IEC 17025. Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf communiqué conjoint ISO / ILAC / IAF d'Avril 2017) ».

